

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°23 Arrêté (extrait) fixant le nombre des places mises à la disposition des élèves brevetés de l'école coloniale en 1932.

n°23

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date de publication
8 juin 1932

Date du numéro
31 juillet 1932

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Ministre des colonies, en date du 5 juin 1932, le nombre des places mises à la disposition des élèves brevetés de l'école coloniale en 1932 et libérés des obligations du service militaire en temps de paix a été fixé à 59, réparties ainsi Qu'il suit

..... cote des somalis